




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-575**

**Séance publique du**

**13 décembre 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20161213- lmc1102865-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2016
Date de réception : jeudi 15 décembre 2016
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT CONCERNANT LA FOURNITURE DE MATÉRIEL ET  
ROBINETTERIE POUR LE SERVICE EXPLOITATION EAU POTABLE ET EAUX USÉES.  
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ.**

Le 13 décembre 2016 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/12/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Odile BONTHOUX à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Moussa BENKACI, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Danièle BRUNET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Charlotte BENON.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction Marchés Publics

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 DÉCEMBRE 2016

**Nomenclature : 1.7**  
Actes spéciaux et divers

**RAPPORTEUR** : Monsieur Maurice CHAZEAU

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : APPEL D'OFFRES OUVERT CONCERNANT LA FOURNITURE DE MATÉRIEL ET ROBINETTERIE POUR LE SERVICE EXPLOITATION EAU POTABLE ET EAUX USÉES. AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le présent appel d'offres ouvert concerne des fournitures courantes et services. Il a été lancé suite à l'expiration du marché actuel n°A12.098, prévue au 31 décembre 2016.

Il est soumis aux dispositions des articles 25-I.1°, 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. La technique particulière d'achat utilisée est celle d'un accord cadre mono-attributaire. Ainsi chaque lot sera exécuté par émission de bons de commande, en application des articles 78 et 80 dudit Décret. Cet accord cadre est décomposé en 2 lots désignés comme suit :

Lot	Minimum annuel € H.T.	Maximum annuel € H.T.
Lot N°1 : Canalisations et robinetterie	15 000,00	60 000,00
Lot N°2 : Raccords et pièces laiton	35 000,00	140 000,00

Les seuils minimum et maximum sont invariables sur la durée totale de l'accord cadre. Pour chaque lot, l'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il peut être ensuite reconduit de manière express trois fois par périodes successives d'une année. Le pouvoir adjudicateur doit se prononcer sur la reconduction ou non par écrit au moins trois mois avant la fin de la durée de validité du marché.

Les critères relatifs à la candidature étaient les garanties et capacités techniques et financières, ainsi que les références professionnelles.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient le prix, pondéré à 90%, et la valeur technique pondérée à 10%.

Le critère prix a été analysé sur la base du montant total TTC mentionné sur le DQE fourni par le candidat. Le candidat ayant le prix le plus bas a obtenu la note de 90.

La valeur technique a été jugée au travers de la qualité du service après-vente et de la manière suivante :

- Sous-critère 1 : modalités de prise en charge de la demande (démarche conseil, traitement des commandes, des retours de produits défectueux) - durée de la garantie proposée
- Sous-critère 2 : Organisation prévue pour la gestion du stock.

La meilleure offre technique obtenant la note maximale de 10/10.

Un avis d'appel public à la concurrence n°2016 - 32 a été adressé à la presse le 29 juillet 2016. Les publications ont eu lieu aux dates suivantes :

- Sites Mairie.....le 29/07/2016
- Site profil acheteur Achatpublic.com.....le 29/07/2016
- BOAMP..... le 03/08/2016
- JOUE..... le 03/08/2016

La date limite de remise des offres était fixée au 12 septembre 2016. Au terme de la consultation, 2 candidats ont déposé une offre :

Société SIMC pour les lots 1 et 2, société SOMAIR GERVAT pour le lot 2.

La Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le 25 novembre 2016 et après en avoir débattu, a décidé d'attribuer les deux lots de l'accord cadre à l'entreprise SIMC classée en première position, avec une note totale de :

Lot n°1 : note globale de 100/100

- Note de 90/90 au critère prix avec un montant TTC porté au Détail Quantitatif Estimatif de 26 000,34€.
- Note de 10/10 sur le critère valeur technique.

Lot n°2 : note globale de 94/100

- Note de 90/90 au critère prix avec un montant TTC porté au Détail Quantitatif Estimatif de 145 174.01€.
- Note de 4/10 sur le critère valeur technique, compte tenu d'un faible niveau de détail de son offre sur la problématique de l'assistance et de la gestion des stocks.

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

**AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer les deux lots composant l'accord cadre mono-attributaire ayant pour objet l'acquisition

de matériel et robinetterie pour le service d'exploitation eau potable et eau usée, pour les seuils susmentionnés en valeurs et tout document s'y rapportant avec l'entreprise SIMC.

DL.2016-575 - APPEL D'OFFRES OUVERT CONCERNANT LA FOURNITURE DE MATÉRIEL  
ET ROBINETTERIE POUR LE SERVICE EXPLOITATION EAU POTABLE ET EAUX USÉES.  
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE.-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»